

**EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 01 JUILLET 2019**

Date de convocation : 25/06/2019

Date d'affichage : 08/07/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 01 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIE Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Michel BUOT, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, et Monsieur Christian HUBERT.

Excusés : Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Agnès HOPQUIN (pouvoir à Monsieur Michel BUOT), Monsieur François MAITREL (pouvoir à Monsieur Christian HUBERT), Madame Catherine HAMEL

Absents : Monsieur Claude BRUNET, Madame Nathalie GUESNON, Madame Lydie OSMOND, Madame Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Vanessa FINEL, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Manuel SEMILLY, et Monsieur Laurent RAFFIN.

Secrétaire de séance : Monsieur David FLEURY.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des 29 avril et 03 juin derniers ; ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Personnel communal : propositions avancements de grade
2. Tarification service cantine-garderie rentrée 2019
3. Vente / cession immeubles - terrains SCI Rivey
4. Compte-rendu de la commission des travaux
5. Arrière bourg : appel d'offre travaux - DCE
6. Projet de liaison douce : présentation avant-projet ; phasage de l'opération
7. Salle multi-activités de St Ébremond : retour du diagnostic de l'architecte
8. Questions diverses

I - PERSONNEL COMMUNAL : PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe le conseil que trois agents ont la possibilité d'obtenir un avancement de grade au regard de leur ancienneté dans leur poste et leur statut de fonctionnaire...

Cet avancement au grade supérieur permet de pouvoir évoluer professionnellement, et leur permettrait ultérieurement, si les critères sont remplis (obligation de formations) d'être éligible à la promotion interne en vue d'être nommé sur un cadre d'emploi supérieur.

Monsieur le Maire précise qu'il faut saisir la Commission Administrative Paritaire (siégeant au Centre de Gestion) qui analyse et émet un avis sur les dossiers individuels des agents ; créer éventuellement les postes (emploi devant figurer au tableau des effectifs) ; et prendre ensuite un arrêté individuel d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

Saisir la CAP sur les propositions d'avancement de grade présentées ;

Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe, à temps complet, pour assurer les fonctions de secrétariat, à compter du 01/09/2019.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal de 1^e classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (approuve la proposition de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe à temps complet 35h00mn/35h00, et décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire
Commune historique de Canisy :	
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	24h24mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	23h08mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	19h25mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	19h58mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	23h40mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	24h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	27h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint d'animation territorial de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé :	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	3h27mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	24h15mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	22h07mn/35hTNC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI - article 3-3)	23h39mn/35h TNC

Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	17h30mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial	30h00mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial	31h54mn/35h TNC
Adjoint technique territorial	14h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (CDD article 3-1) (01/09/18-31/08/19)	14h26mn/35h TNC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC

II - TARIFICATION SERVICE CANTINE GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 2.30% aux tarifs actuels, sachant que ceux-ci n'ont pas été révisés depuis 2017.

Service	Rappel nx tarif depuis 2017	Proposition	% augmentation
Repas :	4,20 €	4,30 €	2,30%
garderie (2017)	1,80 €	1,84 €	2,30%
gouter (2016)	0,40 €	0,41 €	2,30%
aide au devoir (2016)	1,70 €	1,74 €	2,30%

Après en avoir délibéré, à la majorité de voix (7 abstentions, 7 voix contre et 3 voix pour), le conseil municipal rejette la proposition d'appliquer une augmentation de 2.30 % à l'ensemble des services.

Le conseil municipal est plutôt favorable à appliquer une augmentation sur le tarif du repas et du goûter, à savoir porter le prix du repas à 4.25 € et le prix du goûter à 0.45 €. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

III - VENTE / CESSION IMMEUBLES - TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil du 29/04/2019, le conseil municipal avait approuvé le principe d'acquisition des quatre garages et d'une partie du terrain de la parcelle cadastrée section 095 AB 43.

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré le propriétaire afin de finaliser la surface à acquérir en intégrant la cession de terrain pour l'aménagement des arrières bourg comme indiqué sur le schéma présenté:



240 m2 – 4 garages + terrain rue abbé bauchet à prendre dans la parcelle AB43



140 m2 cession arrière bourg (AA200) dont bâtisse terrain AA68 60m2 environ

M le Maire a proposé au propriétaire d'acquérir pour 35000 € le lot "4 garages + terrain" rue abbé Bauchet et les terrains impasse du cinéma pour le projet arrière bourg pour une surface estimée respectivement à 240m² et 140m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Approuver l'acquisition des quatre garages et du terrain rue Abbé Bauchet pour une surface d'environ 240 m², l'acquisition de la parcelle cadastrée AA68 et la parcelle cadastrée AA200 dans le cadre des aménagements arrière bourg, pour un montant global de 35 0000 € (Trente cinq mille €uros) ;
- prendre en charge les frais de géomètre;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en l'étude de Me LEGENTIL, et toute pièce afférant au dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

IV – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que la commission travaux s'est réunie le jeudi 13 juin dernier ; il fait part au conseil des travaux à entreprendre.

Ecole de la Joigne

Bâtiment de la maternelle : dégradation de la maçonnerie à reprendre à gauche de la porte ; protection des boiseries à refaire.

Bâtiment du primaire : les dessous de toit devront être repeints.

Cour de l'enceinte : problème de flaque d'eau persistante devant la chaufferie ; cela sera vraisemblablement repris lors des travaux de création du réseau de chaleur.

Il faudra prévoir le remplacement des panneaux de mini-basket ; le remplacement des barrières situées rue de Kergorlay.

Monsieur Gérard DUVAL précise qu'il faudra mettre à jour les consignes de sécurité.

Ecole de St Ébremond de Bonfossé

Monsieur Gérard DUVAL révèle un problème de sécurité sur la barrière de l'école.

Il précise avoir demandé deux devis pour le changement de la barrière ; une seule entreprise a répondu, la deuxième lui a répondu ne pouvoir réaliser les travaux qu'en octobre 2019.

Il présente un devis de IDC d'un montant de 4450.00 € HT pour la fabrication et la pose d'un portail 2/3, 1/3 de 1.30 mètres de hauteur et 4.80 mètres de largeur, galvanisé thermolaqué, avec un groom sur le portillon, et un système à ventouse pour l'ouverture à distance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide de faire remplacer la barrière de l'école par l'entreprise IDC pour un montant de 4450.00 € HT.

Il faudra repeindre le vestibule ; Monsieur Gérard DUVAL informe attendre le devis ; les travaux seront effectués en octobre prochain.

Lotissement Cottainville

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir reçu des réclamations sur l'état des parterres et

massifs.

Réunion de sécurité à l'école de la Joigne

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir rencontré le conseiller prévention de la DSDEN, Monsieur Didier LE DRÉAU, avec Madame Delphine BOULAY, directrice de l'école, le mardi 25 juin dernier, au sujet de la sécurité à l'école. Le plan PPMS a été évoqué, il a été rappelé l'obligation de disposer de 3 niveaux d'alarme, une pour l'incendie (à laquelle l'école répond), une pour l'intrusion avec deux mesures dissociées que sont le confinement et l'évacuation. Il est donc préconisé d'avoir 2 types d'alarme dans chaque bâtiment. Monsieur Didier LE DRÉAU a précisé que le collège était équipé par « câblage » ; qu'il existait également un système d'alarme par radio avec portable « dédié » ; Monsieur Gérard DUVAL attend le devis ; il souligne qu'il ira voir l'installation du collège.

Concernant la clôture de l'école de la Joigne, qui sera modifiée avec les travaux de création de la voie nouvelle, il est préconisé une sortie de secours sur la voie nouvelle avec « occultant ».

Lors de cette visite, le problème de clés sur les issues de secours a été évoqué, Monsieur Didier LE DRÉAU préconise la pose de verrou moleté.

Devanture restaurant Le Mythique

Monsieur Michel LEGOUPIL rappelle la nécessité de changer la bavette « détériorée » sur la devanture du Mythique. Il présente le devis de l'entreprise RESBEUT (qui a réalisé les travaux de menuiseries extérieures) d'un montant de 646.00 € HT.

Le conseil municipal est favorable à la dépense.

V - ARRIERE BOURG : APPEL D'OFFRE TRAVAUX - DCE

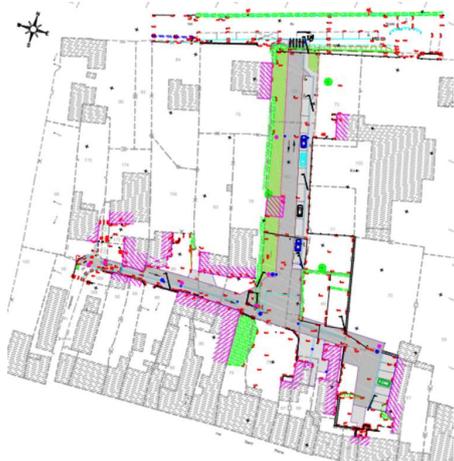
Monsieur le Maire présente le descriptif des travaux de l'aménagement de l'arrière bourg et de création de la voie nouvelle, et l'estimation du coût des travaux réalisés par le cabinet TECAM.

Les travaux seront décomposés en 3 lots : lot n°1 - voirie, assainissement ; lot n°2 - adduction en eau potable, télécom, éclairage public, et lot n°3 - espaces verts, clôture.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet présenté au stade du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer la consultation et à signer toutes pièces se rapportant à l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.



VI – PROJET DE LIAISON DOUCE : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET ; PHASAGE DE L'OPERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tracé de la future liaison douce. Il propose au conseil de décomposer le projet en 3 tronçons.

Concernant le tronçon n°1, Monsieur le Maire informe le conseil que les propriétaires approuvent le projet et sont favorables à la cession.

Monsieur le Maire rappelle que le tronçon n°2 est problématique, car les propriétaires n'ont pas accepté la proposition qui leur a été faite de passer au sud de la parcelle cadastrée section 095 ZK n°19, et qu'ils ont fait une contre-proposition à la commune. Ils préféreraient que la liaison douce longe le CD53, et de fait, céder la maison pour arasement.

Le tronçon n°3 ne devrait pas poser de problème (technique).

Monsieur le Maire a contacté Monsieur RUAULT, responsable de l'ingénierie à l'agence technique départementale, qui lui a affirmé que le conseil départemental n'acquiert pas de maison pour les détruire, et qu'il n'était pas envisagé de modifier le tracé de la route départementale. Ce projet avec arasement permettrait seulement de dégager la visibilité.

Monsieur le Maire suggère d'organiser une réunion avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section 095 ZK 19 et les services du conseil départemental afin d'évoquer la faisabilité du tracé par rapport à la CD53.

Monsieur Gérard DUVAL précise que les liaisons douces vont entrer dans le contrat de territoire ; la commune est sur un itinéraire « structurant » donc devrait pouvoir bénéficier des subventions de Saint-Lô Agglo.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet :

	ml	m2 à acquérir
Tranche 1 La valette - chemin du four	63	345
Tranche 2 contournement village le breuil	287	2109
Tranche 3 linéaire CD53	550	5058
Total	900	7512

...

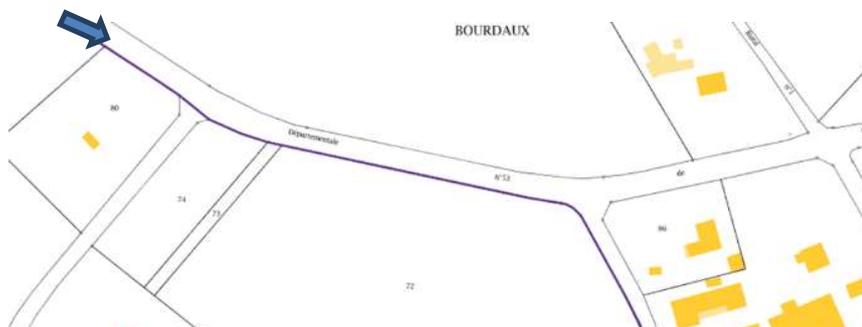
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Valider l'avant-projet tel que présenté ;
- Solliciter France Domaine afin qu'il évalue l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section 095 ZK 19 ;
- Solliciter France Domaine afin qu'il évalue l'immeuble cadastré section 095 ZK n°22 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires ;
- Valider le tronçon n°1, et intégrer le passage de Bouchefontaine au projet ;
- Solliciter l'intervention du géomètre pour le bornage ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer en l'étude de Maître VAN DER MEULEN-LEGENTIL les actes de vente et tout document afférant à l'opération..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Projet de liaison douce : Bouchefontaine

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait été validé par conseil municipal avant la création de la commune nouvelle.



Il s'agit d'acquérir une bande de terrain longeant le CD 53 au lieu-dit les Bourdaux entre la voie communale de Bouchefontaine et la voie communale du Boscq, d'une surface d'environ 550 m². Les parcelles concernées sont cadastrées section 095 ZC 72, 095 ZC 73, et 095 ZC 74.

Monsieur le Maire précise que les frais de clôture (avec pour particularité de pouvoir contenir des équidés), d'acquisition et de bornage seront à la charge de la commune.

Monsieur le souligne que l'aménagement a été estimé à 25 000 € par les services du département.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Valider l'avant-projet tel que présenté ;
- Faire intervenir le géomètre pour le bornage du terrain ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à intervenir en l'étude de Maître VAN DER MEULEN-LEGENTIL pour la signature des actes notariés et tout document afférant à l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VII - SALLE MULTI-ACTIVITES DE ST ÉBREMOND DE BONFOSSE : RETOUR DU DIAGNOSTIC DE L'ARCHITECTE

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée, le cabinet SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE a rendu son diagnostic sur la salle multi-activités de St Ébremond de Bonfossé.

Ce diagnostic comprend :

- Les relevés du bâtiment existant ;
- Le diagnostic accessibilité ;
- Le diagnostic « structure » ;
- Le diagnostic lots techniques ;
- Le diagnostic acoustique ;
- La synthèse ;
- L'approche budgétaire.

Relevés du bâtiment existant	salle type X qui deviendra Type L - plus de 300p (450)
Diagnostic accessibilité	pas de points particuliers il conviendra de faire les travaux dans le respect des normes
Diagnostic structure	Bon etat dans l'ensemble -dallage à changer (prévu) mais la structure charpente ne peut pas supporter plus de poids (28kgm2) ; prb fondations
Diagnostic lots techniques	Electricité : installation à refaire - puissance à voir et du coup contrat edf - viser la faible consommation
	Chaufferie- ventilation à refaire - choix mode de chauffage
	sonorisation : tout à faire
	Cuisine à refaire
Diagnostic acoustique	Bloc porte, plafond, coeff reverberation =0,9 (0,5 si repas - 1,3 si theatre)
Synthèse	Le classement en Zone 2 Classe 3 risque de nous obliger à mettre le bâtiment en conformité avec la réglementation sismique si on doit intervenir sur la structure du bâti => surcoût de 400K€
Approche budgétaire	Dans ce contexte de surcoût, quel est l'intérêt de renover vs salle neuve et quid du projet de la commune?

Approche budgétaire Lebas-Maloisel suite diagnostic	
47 000 €	Coût désamiantage de la couverture existante
65 000 €	Coût refecton dallage
surcoûts suite diag :	
70 000 €	Surcoût reprise en sous œuvre des pieds de charpente (hors reprise de semelle filante sous voile éton)
126 000 €	Surcoût renforcement des ouvertures des voiles
90 000 €	Surcoût renforcement des angles dans voiles béton
75 000 €	Surcoût renforcement ou remplacement de charpente
30 000 €	Surcoût du complece plafond BA13 et BA18 & plafond acoustique
391 000 €	sous total surcoût suite diagnostic
1 200 000 €	estimation initiale
1 591 000 €	estimation coût HT Trx suite diag
32,58%	Pour info salle neuve 820m2 = 1 450 000 € (hors demolition, desamiantage et gradin)

Le problème soulevé par ces diagnostics est qu'il ne faudrait pas alourdir le poids des matériaux supportés par la charpente du bâtiment, sans consolider les fondations / type d'ERP et aux normes antisismiques actuelles.

Monsieur le Maire précise avoir demandé au cabinet d'architecture s'il existait des moyens techniques pour éviter ce surcoût.

Monsieur le Maire serait plutôt favorable à la démolition sachant que le bâtiment a 35 ans, que la rénovation engendre souvent de mauvaises surprises et quelques fois un surcoût... Au niveau acoustique, il faudra trouver un bon compromis entre le niveau établi pour les repas 0.5, et celui pour les représentations/spectacles 1.3...

Monsieur Gérard DUVAL précise qu'il n'est pas possible de changer la toile, qu'il faudra revoir

l'isolation et changer la laine de verre, sans pour autant alourdir la charpente...

Monsieur le Maire interroge sur la nécessité à poursuivre dans le projet de réaménagement et de rénovation du bâtiment ou s'il faut démolir le bâtiment pour construire un nouvel espace.

Le conseil municipal sera amené à délibérer sur le projet une fois que seront connues les alternatives proposées par le cabinet d'architecte.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

8-1 - Echange de terrains à la Pérelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité à régulariser par délibération un échange terrains à la Pérelle. Les propriétaires de la parcelle cadastrée section 095 ZI 166 consentent à échanger avec la commune une petite surface de terrain d'une superficie de 192 m² contigüe à la zone artisanale afin de permettre un passage d'une largeur de 8 mètres du lotissement vers la zone artisanale ; la commune, en échange, consent à céder une bande de terrain d'une superficie égale (192 m²) située à l'Ouest de la parcelle ZI 166, issue de la parcelle cadastrée section 095 ZI 185. Monsieur le Maire précise que les frais de clôture et de géomètre, ainsi que les frais de notaire sont à la charge de la commune.



Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les échanges de terrains désignés et de l'autoriser à signer l'acte notarié en l'étude de Maître VAN DER MEULEN-LEGENTIL, ainsi que les toutes pièces afférentes au dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

8-2 - Délibération autorisant le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour le projet de raccordement basse tension de la boulangerie LAVILLE impasse/place des jouquets

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2122-21 ;

Considérant la présentation du projet faite aux membres du conseil municipal sur la demande de raccordement électrique (basse tension) pour la mise en place d'un tarif bleu (C4) pour la boulangerie LAVILLE, à savoir la pose d'un coffret réseau ainsi qu'un câble Basse Tension souterrain sur 15 mètres sur la parcelle cadastré 095 AA 124, la place des Jouquets ;

Monsieur le Maire précise l'implantation du futur poste et le tracé sur le plan.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude avec ENEDIS ainsi que tous les documents y afférant.

8-3 - Borne de recharge électrique du SDEM 50

Monsieur le Maire présente le bilan d'utilisation du réseau e-charge mis en place par le SDEM 50 : sur 131 bornes existantes, 75 sont utilisées, pour 1h38 de durée moyenne de charge, 11,62 Kwh en moyenne.

Pour Canisy : 21 charges mensuelles (avec une progression en fin d'année 2018).

8-4 - Formation du personnel

Le 10 octobre prochain, trois agents des services techniques suivront une formation organisée par le SATESE sur la gestion des boues activées des stations d'épuration.

8-5 - Bilan AG du FC3 Rivières

Monsieur le Maire informe le conseil que le club est en attente du feu vert de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour la mise en service du nouveau terrain. Concernant les nouveaux vestiaires, le bureau d'études qui avaient été mandaté par Saint-Lô Agglo n'est plus en capacité de réaliser le projet ; cela engendre un délai supplémentaire dans la livraison.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Samuel JOUBIN lui avait confirmé que le terrain serait utilisable pour la saison prochaine.

Monsieur le Maire informe avoir proposé une réunion de coordination entre Saint-Lô, les dirigeants du FC3 Rivières pour faciliter la recherche de solutions, mais à date, la commune n'est pas invitée.

Le siège du club se situe : 15 rue du stade. Le club compte une école de foot qui accueille 143 jeunes licenciés, et 88 adultes licenciés. Monsieur le Maire tient à souligner que leur équipe 1A est montée en R3, et leur équipe 1B est montée en D2.

Monsieur le Maire tient à préciser que le club organise de nombreuses manifestations pour son financement (pétanque, soirée repas, soirée année 80, tournoi du 08 mai, loto).

8-6 - point Saint-Lô Agglo

REPAM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'Abandon du projet de construction d'un bâtiment REPAM rue Eléonore de Faudoas (contrainte code des marchés publics) ; la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo s'engage à réaliser le REPAM du secteur de Canisy sur la zone artisanale dans un bâtiment à rénover (N°20), l'estimation du coût est de 150 000 € (au lieu d'un prévisionnel de 300K€ initialement).

En ce qui concerne le projet intergénérationnel (Maison de retraite - maison de l'enfance dans le même secteur géographique), ce dossier sera réétudié le moment venu après arbitrage du plan pluriannuel d'investissement concernant la maison de l'enfance (PPI).

Bâtiment situé 30 rue Jean Follain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Saint-Lô Agglo va mettre en vente le local situé 30 rue Jean Follain, précédemment occupé par JL Express. La communauté d'agglomération va interroger le SDIS pour savoir s'il souhaite acquérir la totalité du local. M le Maire précise que le SDIS n'aurait pas besoin de tout l'espace et qu'il serait pertinent pour la commune de se porter éventuellement acquéreur de l'espace restant.

Bornes incendie

Monsieur le Maire informe le conseil que Saint-Lô Agglo installe ou remplace les bornes incendie, seulement il n'y a pas de prise en charge financière ; les frais doivent être pris en charge par la commune.

Création de la voie nouvelle (arrière bourg)

Les réseaux eau et assainissement sont réalisés par l'aménageur, tout en respectant les prescriptions techniques de l'Agglo.

Collecte des ordures ménagères

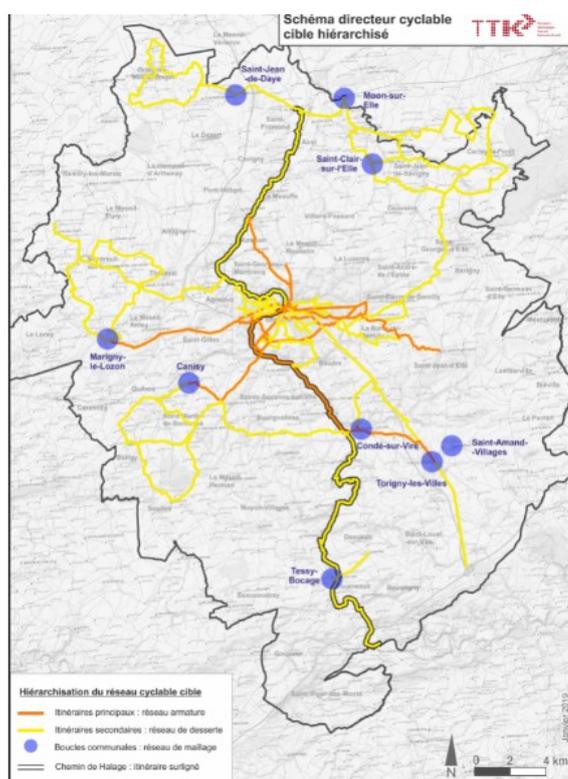
Monsieur le Maire informe avoir distribué une note du Président de la communauté d'agglomération relative au nouveau mode de collecte et du financement du service public des déchets ; seulement, Monsieur le Maire fait remarquer que la « redevance incitative » n'est pas abordée.

Schéma directeur cyclable

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement d'une mobilité durable et plus particulièrement de la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, Saint-Lô Agglo a établi un schéma directeur cyclable. Il s'agit de mettre en œuvre l'aménagement d'un réseau cible d'itinéraires sur le territoire.

En septembre, le conseil municipal de Canisy avait réagi en suggérant une étude par le CD38 (au lieu du CD93) - Etude faite par Saint-Lô Agglo mais non matérialisée sur le schéma - à la question posée le 27/6 (réunion des maires), le président a répondu que ce schéma serait susceptible d'évoluer pour être ajusté en fonction des besoins futurs du territoire.

Il est à noter que la voie douce serait sur le parcours itinéraire principal (réseau armature).



8-7 - divers

Travaux de la médiathèque

Monsieur le Maire informe le conseil que l'autorisation de travaux ont été déposés. L'architecte doit consulter les entreprises ; il paraît peu probable que les travaux soient exécutés en août.

Manifestation du 75^e Anniversaire du débarquement

Monsieur le Maire tient à souligner le caractère émouvant de la manifestation qui s'est déroulée le 18 juin dernier ; les témoignages étaient « poignants » et complémentaires.

Fauchage d'herbe

Monsieur le Maire informe le conseil que l'herbe a été fauchée au lotissement la Pérelle.

Fibre optique

Monsieur David FLEURY demande à quelle date les administrés pourront bénéficier de la connexion internet via la fibre optique. Monsieur Gérard DUVAL répond que les services du département sont actuellement en phase de tests.

Inscriptions au concours des Maisons Fleuries

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que dix personnes se sont inscrites au concours des Maisons Fleuries 2019.

Elle suggère que les pieds des arbres de la rue de la Pommeraiie soient nettoyés. Elle sollicite l'autorisation d'acheter des plantations « couvrantes » pour couvrir le pied des arbres l'an prochain. Le conseil y est favorable.

Location de la petite salle de St Ébremond de Bonfossé

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que la petite salle de St Ébremond de Bonfossé ne sera plus disponible à la location au motif que certains locataires ne respectent pas le mobilier et l'environnement.

Nouvel ordinateur

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que l'ordinateur de la médiathèque a été remplacé.

Personnel communal

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil qu'un agent a été recruté pour 4 mois suivant la délibération du 03/06/2019.

Il informe également que Monsieur JEANNE est en arrêt maladie (accident de travail). Il est vraisemblable que la commune recrute un agent, en cette période estivale, pour pallier son absence en fonction de la durée de son arrêt de travail.

AGENDA

Inauguration terrain de foot : probablement le 13 septembre prochain

Question : organise-t-on une animation particulière pour fédérer le club sur ce terrain et les associations ?

Les randonnées de l'Eté : rendez-vous à 20h

Mercredis 3 et 31 juillet au départ de Canisy

Mercredis 10 et 24 juillet au départ de St Ebremond de Bonfossé

Mardi 16 juillet, 19h au départ Canisy avec « Marigny je t'aime » + repas au Mythique.

Concert Jazz dans les prés : dimanche 11 août à 17h00 à St Ébremond de Bonfossé

Prochaines dates de conseil municipal :

Les lundis 22 juillet, 02 septembre et 07 octobre 2019.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.